Municipalité de Rivière-à-Pierre
MRC de Portneuf

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue au centre communautaire le 12 mars 2019 à 19h30 sous la présidence de madame Andrée St-Laurent, maire. En plus de madame le maire étaient présents madame la conseillère Danielle Ouellet et messieurs les conseillers Denis Bouchard, Alain Lavoie, Jacquelin Goyette, Jason Gauvin-Landry et Patrick Delisle.

Mme Mélanie Vézina, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe y assistait également.

1.1 Mot du maire

Madame le maire ouvre la séance et elle invite à un moment de réflexion.

2019-03-35 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé tout en le laissant ouvert.

Adoptée

2019-03-36 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2019**

Chacun des membres ayant reçu une copie du procès-verbal du 12 février dans les délais prévus, madame la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par Mme Danielle Ouellet
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2019 tel que déposé.

Adoptée

1.4 Rapport du maire, des services et des comités.

2019-03-37 **Autorisation du paiement des dépenses du mois de février 2019**

Attendu que la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil;

Il est proposé par M. Denis Bouchard
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'approuver la liste des dépenses telle que déposée pour le mois de février 2019. La directrice générale est autorisée à procéder au paiement des dépenses y figurant pour un total de 104 076,26 $.

Adoptée

2019-03-38 **Radiation de comptes à recevoir**

Il est proposé par M. Patrick Delisle
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De radier pour mauvaises créances le compte à recevoir figurant dans le tableau ci-joint et représentant en date du 28 février 2019 un montant de 40 ,66 $.

MATRICULE	RAISON	SOMME	INTÉRÊTS	TOTAL
0607-19-5699	Fiche annulée	32,13 $	8,53 $	40,66 $

Adoptée

2019-03-39 **Adoption du règlement # 479-19 *Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Rivière-à-Pierre***

Attendu qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

Attendu que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. Jason Gauvin-Landry
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le règlement # 479-19 *Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Rivière-à-Pierre* tel que présenté.

Adoptée

2019-03-40 **Adoption du règlement # 481-19 *Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Rivière-à-Pierre***

Attendu qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

Attendu que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le règlement # 481-19 *Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Rivière-à-Pierre* tel que présenté.

Adoptée

2019-03-41 **Autorisation à Mme Pascale Bonin de participer au Congrès de l'Association des Directeurs Généraux Municipaux du Québec du 5 au 7 juin à Saint-Hyacinthe**

Il est proposé par M. Denis Bouchard
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'autoriser Mme Pascale Bonin à participer au Congrès de l'Association des Directeurs Généraux Municipaux du Québec du 5 au 7 juin à Saint-Hyacinthe. Le coût du congrès est de 800 $, les frais d'hébergement et de déplacement sont en sus.

Adoptée

2. Sécurité publique

2019-03-42 **Adoption du règlement # 480-19 concernant l'établissement d'un service de sécurité incendie**

Attendu qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

Attendu que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. Patrick Delisle
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le règlement # 480-19 concernant l'établissement d'un service de sécurité incendie tel que présenté.

Adoptée

2019-03-43 **Autorisation à M. Jonathan Fontaine de participer au Congrès de l'Association des Chefs en Sécurité Incendie du Québec du 18 au 21 mai à la Malbaie**

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'autoriser M. Jonathan Fontaine de participer au Congrès de l'Association des Chefs en Sécurité Incendie du Québec du 18 au 21 mai à la Malbaie. Le coût du congrès est de 689 $, les frais d'hébergement et de déplacement sont en sus.

Adoptée

2019-03-44 **Mandat à Soluco Construction pour la relocalisation et/ou le remplacement des éclairages dans la caserne**

Il est proposé par M. Denis Bouchard
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De mandater Soluco Construction, représenté par M. Richer Chantal, pour la relocalisation et/ou le remplacement des éclairages dans la caserne au coût approximatif de 6 600 $, taxes en sus. Cette dépense sera payée à même le budget en immobilisations 2019.

Adoptée

2019-03-45 **Mandat à Soluco Construction pour la finition intérieure de la caserne**

Il est proposé par Mme Danielle Ouellet
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De mandater Soluco Construction, représenté par M. Richer Chantal, pour la finition intérieure de la caserne. Ce mandat sera réalisé pour un montant de 8 691 $, avant taxes, incluant les matériaux, la main-d'œuvre et l'équipement nécessaire à la réalisation du projet et ce, tel que décrit dans la phase 3 de la soumission de l'entrepreneur. Cette dépense sera payée à même le budget en immobilisations 2019. Le document d'invitation écrite de soumission, la soumission de l'entrepreneur et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

Adoptée

2019-03-46 **Mandat à St-Gelais Montminy + Associés Architectes (S.T.G.M.) pour une étude pour l'agrandissement de la caserne existante**

Tenant compte que la nécessité d'acquérir un nouveau camion citerne pour mieux desservir la municipalité exige l'agrandissement de la caserne actuelle;

Tenant compte que la municipalité désire conserver la caserne actuelle et y ajouter de l'espace supplémentaire nécessaire à l'arrière de cette dernière;

Tenant compte qu'il y a lieu de valider cette option d'aménagement;

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De mandater la firme St-Gelais Montminy + Associés Architectes, représenté par M. Guillaume Robin, pour la réalisation d'une étude pour l'agrandissement de la caserne existante. Cette étude, au coût de 12 500 $, taxes en sus, inclut les éléments suivants :

- Rencontre de démarrage
- Prise de relevés de l'existant
- Rapport de faisabilité
- Étude réglementaire

- Estimation préliminaire des coûts
- Présentation du rapport final

Cette dépense sera payée à même le budget en immobilisations 2019. L'offre de services de la firme et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

Adoptée

3. Transport routier et hygiène du milieu

Avis de motion du règlement # 478-19 sur l'installation de compteurs d'eau

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller M. Jason Gauvin-Landry qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, un règlement *# 478-19 sur l'installation de compteurs d'eau* sera adopté.

Dépôt et présentation du règlement # 478-19 sur l'installation de compteurs d'eau

2019-03-47 **Programme d'aide à la voirie locale Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local pour le projet de réhabilitation de la chaussée – rue Principale**

Attendu que La Municipalité de Rivière-à-Pierre a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

Attendu que la Municipalité de Rivière-à-Pierre désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE) pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL;

Attendu que la Municipalité de Rivière-à-Pierre s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

Attendu que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Attendu que la Municipalité de Rivière-à-Pierre choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux;

Pour ces motifs, il est proposé par Mme Danielle Ouellet
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil de la Municipalité de Rivière-à-Pierre autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée

2019-03-48 **Achat d'abat-poussière**

Il est proposé par M. Denis Bouchard
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'acheter chez Sel Warwick Inc. 140 sacs de chlorure de calcium au coût de 23,32 $ chacun pour un total de 3 264,80 $, taxes en sus.

Adoptée

2019-03-49 **Achat d'asphalte froide**

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'acheter chez BMR à Saint-Raymond 56 sacs d'asphalte froide au coût de 8,99 $ chacun pour un total de 503,44 $, taxes en sus et 50 $ pour la livraison.

Adoptée

2019-03-50 **Résolution portant sur le camionnage local**

Considérant que la Municipalité désire soutenir les camionneurs locaux et qu'à cet effet, elle désire établir une clause dans les devis municipaux en ce qui concerne le transport en vrac;

Considérant que cette clause s'applique au transport de toute matière en vrac, à partir de leur source originale et principale qui entre au chantier ainsi qu'aux matériaux d'excavation sortant du chantier;

Considérant que tous les camionneurs devront avoir un certificat de conformité mécanique pour leur véhicule remis par un mandataire officiel de la Société d'assurance automobile du Québec. Ce certificat devra être accompagné par une vignette de conformité mécanique.

Il est proposé par Mme Danielle Ouellet
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la clause suivante soit partie prenante de tout devis municipal en ce qui concerne le transport en vrac :

« L'Entrepreneur et ses sous-traitants doivent utiliser en tout temps dans une proportion d'au moins 50 %, un nombre de camions appartenant à des camionneurs résidents de la Municipalité de Rivière-à-Pierre. La municipalité fournira une liste de camionneurs résident sur son territoire et l'Entrepreneur et ses sous-traitants devront effectuer une rotation entre ces camionneurs ».

Adoptée

4. Urbanisme et développement du territoire

2019-03-51 **Autorisation à Mme Lyne Morneau, inspectrice, de participer au Congrès de la COMBEQ du 2 au 4 mai à Québec**

Il est proposé par M. Jason Gauvin-Landry
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'autoriser Mme Lyne Morneau, inspectrice, de participer au Congrès de la COMBEQ du 2 au 4 mai à Québec. Le coût du congrès est de 620 $, les frais d'hébergement et de déplacement sont en sus.

Adoptée

2019-03-52 **Autorisation à Mme Marie-Christine Morasse, agente de développement local, de participer au Colloque de l'Association des communicateurs municipaux du Québec du 28 mai au 31 mai à Saguenay**

Il est proposé par Mme Danielle Ouellet
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'autoriser Mme Marie-Christine Morasse, agente de développement local, à participer au Colloque de l'Association des communicateurs municipaux du Québec du 28 mai au 31 mai à Saguenay. Le coût du congrès est de 450 $, les frais d'hébergement et de déplacement sont en sus.

Adoptée

2019-03-53 **Assemblée publique de consultation concernant le premier projet du règlement # 477-19 modifiant le règlement de zonage # 435-14 afin de modifier et/ou prévoir des dispositions visant à encadrer l'entreposage extérieur de véhicules de loisirs ainsi que l'architecture des constructions, la pente et le recouvrement du toit en zone Rv-26 à Rv-31**

L'assemblée est présidée par monsieur Alain Lavoie, conseiller

Des explications sur les effets et les conséquences du projet de règlement # 477-19 *modifiant le règlement de zonage # 435-14 afin de modifier et/ou prévoir des dispositions visant à encadrer l'utilisation l'entreposage extérieur de véhicules de loisirs ainsi que l'architecture des constructions, la pente et le recouvrement du toit en zone Rv-26 à Rv-31*. Les personnes et organismes qui désiraient s'exprimer ont pu le faire lors de cette assemblée publique.

2019-03-54 **Adoption du second projet de règlement # 477-19 *modifiant le règlement* de zonage # 435-14 afin de modifier et/ou prévoir des dispositions visant à encadrer l'entreposage extérieur de véhicules de loisirs ainsi que l'architecture des constructions, la pente et le recouvrement du toit en zone Rv-26 à Rv-31**

Attendu qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

Attendu que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le second projet de règlement # 477-19 *modifiant le règlement* de zonage # 435-14 afin de modifier et/ou prévoir des dispositions visant à encadrer l'entreposage extérieur de véhicules de loisirs ainsi que l'architecture des constructions, la pente et le recouvrement du toit en zone Rv-26 à Rv-31 tel que présenté.

Adoptée

2019-03-55 **Renouvellement du comité environnement**

Il est proposé par Mme Danielle Ouellet
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De renouveler le comité environnement, constitué présentement d'élus, d'employés et de membres d'associations, en lançant une invitation à tout membre du public qui ont un intérêt sur ce sujet.

Adoptée

2019-03-56 **Dragage entre le Lac-Vert et le lac La Ferme**

Considérant l'opinion de la Capsa à savoir que le dragage entre le Lac-Vert et le lac La Ferme ne règlera pas les problématiques globales du secteur soit les rives dévégétalisées et les problèmes d'érosion engendrée par la combinaison des activités de villégiature et l'artificialisation des rives;

Considérant l'opinion de la Sambba qui ne recommande pas le dragage entre le Lac-Vert et le lac La Ferme car il ne représente pas une solution durable;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme s'est penché sur ce dossier et qu'il ne recommande pas le dragage du cours d'eau entre le Lac-Vert et le lac La Ferme;

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à la majorité des membres présents
(Messieurs Jacquelin Goyette et Patrick Delisle étant contre)

De ne pas autoriser le dragage du cours d'eau entre le Lac-Vert et le lac La Ferme.

Adoptée

5. Loisirs et services à la collectivité

2019-03-57 **Journée internationale des femmes dans Portneuf**

Il est proposé par M. Denis Bouchard
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De contribuer à la Journée internationale des femmes dans Portneuf par l'achat de 2 cartes au coût de 10 $ chacune.

Adoptée

2019-03-58 **Souper spaghetti des Chevaliers de Colomb**

Il est proposé par Mme Danielle Ouellet
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De contribuer aux bonnes œuvres des Chevaliers de Colomb par l'achat de 2 cartes, au coût de 20 $ chacune.

Adoptée

2019-03-59 **Participation au gala *Le Sommet* de la Chambre de commerce régionale de Saint-Raymond Saint-Léonard Rivière-à-Pierre Sainte-Christine (C.C.R.S.R.)**

Il est proposé par M. Jason Gauvin-Landry
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De participer au gala *Le Sommet* de la Chambre de commerce régionale de Saint-Raymond Saint-Léonard Rivière-à-Pierre Sainte-Christine (C.C.R.S.R.) par une commandite de 100 $ et l'achat de 2 soupers.

Adoptée

6. Périodes de questions

7. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Denis Bouchard de lever la présente séance. La séance est levée par madame le maire à 20h21.

Andrée St-Laurent, maire	Mélanie Vézina, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe